VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato | J. L. Onorato. | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DOSSIER No 96,511, DIVISION D, Mme J. J. SEGHERS ET ALS. VS. E. J. BEMUDEZ ET AL.

Propriété Commerciale et de Résidence, et Cottages qui rapportent des revenus.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETÉS FONCIÈRES, A MIDI.

JEUDI, 25 MAI 1911.

508-10 rue S. Peters. 1127 rue Royale. 926 Avenue Esplanade. 2020-22 rue Royale. 712 rue des Français. 825 rue des Français. 2037 rue Dauphine. 1903 rue Dauphine.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme J. J. Seghers et als vs E. J. Bermudez et al, No 96,511, ledit jugement rendu et lu en Cour ouverte, le 17 avril 1911, et signé en Cour ouverte, le 21 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 mai 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir :

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 16, borné par les rues Sud Peters, Poydras, Fulton et Lafayette ladite portion de terre étant désignée par la lettre H et mesurant 22' 11" de face à la rue Sud Peters sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70' de profondeur. Les améliorations portent les numéros municipaux 508 et 510 rue Sud Peters et consistant d'une bâtisse en briques à deux étages, occupée par E. F. Kohnke.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 55, borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, mesurant en mesure américaine 24' 8" de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces (127' 11") mais ayant ladite profondeur, entre lignes parallèles qui a une profondeur de 103' 11", alors la balance des 24' de sa profondeur, ne mesurant que 19' 9" en largeur entre lignes parallèles ; lequel lot de terre est désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pillé, voyer, daté du 4 janvier 1832, annexé à un acte de Felix de Armas, alors un notaire en cette ville, le 10ème jour de janvier 1832. Les améliorations portant le No municipal 1127 rue Royale et consiste d'une résidence en brique, contenant vestibules et environ dix chambres.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 81, borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Dauphine et Bourgogne, désignée comme lot No 1 sur un plan dressé par Edgar Pillé, voyer, daté du 1er juin 1896, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire en cette ville, le 13 février 1897, mesurant 40' 6" de face à l'avenue Esplanade, 43' en largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur de 107' 4" 1" sur la ligne de côté le plus près de la rue Dauphine, sur la ligne du côté opposé il y a une profondeur de l'avenue Esplanade de 77' 9", de là s'élargissant, s'étendant 2' 6" vers la rue Bourgogne, et de là il y a une autre profondeur vers la rue Quartier de 29' 6" s'étendant à sa ligne du fond. Les améliorations portent le No municipal 926 avenue Esplanade et consistent d'une résidence en briques à trois étages contenant vestibule, salons doubles, salle-à-manger, cuisine, environ dix chambres à coucher, chambre à bain etc.

4° Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 154, borné par les rues Royale, Chartres, Paix et Français, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage dressé par Edgar Pillé, voyer de ville daté du 10 janvier 1900, lequel lot A mesurant, en mesure américaine d'après ledit devis 54' 10" de face à la rue Royale sur une première profondeur de 43' sur la ligne de côté vers la rue Français, contigu à une allée en commun ; delà s'élargissant 3' 10" sur une ligne s'étendant vers la rue Français, de la une deuxième profondeur de 19' 4" 6", de là 85' 7" 6" sur une ligne oblique s'étendant à la rue Royale ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" de face à la rue Royale sur 43' de profondeur en commun au dit lot A et lot B.

Les améliorations portant les numéros municipaux 2020 et 2022 rue Royale et consistant d'un cottage double contenant trois chambres de chaque côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 159, vis-à-vis de la Place Washington, borné par les rues Français, Royale, Dauphine et Toulouse, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins. Les améliorations portant le numéro municipal 712 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant huit chambres.

6° Un certain lot ou portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 261, borné par la rue Français, l'avenue Champs Elysées, les rues Bourgogne et Dauphine, désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pillé, député-voyer de ville, daté du 9 janvier 1900, annexé à un inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 19 novembre 1900, lequel lot D commence à une distance de 94' 7" 6" de l'encoignure des rues Français et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, d'après ledit devis 33' 7" de face à la rue Français, 24' 6" sur la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là 1' 9" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, de là 31' 8" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées ; delà 1' 6" 5" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, delà 5' 11" sur une ligne s'étendant vers l'avenue des Champs-Elysées, de là 17' 6" 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine ; delà 2' 9" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs-Elysées ; de là 2' 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 6' 8" sur une ligne s'étendant vers la l'avenue Champs Elysées ; delà 1' sur une ligne 2" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées, delà 11' 1" en profondeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" allant vers la rue Royale, vers la rue Dauphine, de là 85' 9" 2" en profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Dauphine et s'étendant à la rue Français. Les améliorations portant le No municipal 825 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant sept chambres.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 262, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Toulouse, lequel lot mesure 33' 3" de face à la rue Dauphine sur 85' 3" 8" de profondeur et est désigné par le No 2 sur un plan de J. N. Depouilly, daté du 25 novembre 1847, déposé en l'étude de L. T. Cairs, sous le No 17 de son livre de plan No 5. Les améliorations portant le No municipal 2037 rue Dauphine et consistant d'une résidence contenant huit ou dix chambres.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 263, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bourgogne et Touloupe, mesurant, plus ou moins, en mesure française, 60' de face à la rue Dauphine sur 60' de profondeur et façade à la rue Bourbon. Les améliorations portant le numéro municipal 1903 rue Dauphine, et consistant d'un cottage substantiel contenant environ huit à dix chambres, et bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance en un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en parcelles égales, représentées par billets en montants convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente active jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente faite sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuel en les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus, et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911 et payer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) en accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, les ventes sujettes aux baux existants les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après le passage des actes de vente et le paiement des prix.

Les actes de vente par devant M. C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans. Division C.

Succession de John A. Muir, dossier No 93,460, et succession de son épouse Mary A. E. Ramsey, dossier No 89,083, consolidées. Sur la pétition d'Evelyn Muir, épouse d'Albert St-Amant et als., pour le partage ici dit. Vente en partage au plus offrant.

Le bateau de touage à vapeur et à hélice

"MINNIE B,"

environ 21.54 tonnes net. Il est mouillé dans le canal du Nouveau Bassin au pied de la rue Magnolia, côté de la rue Julie.;

A L'ENCAN, LUNDI, 8 MAI, A 11 A. M.

En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée la Succession de John A. Muir, dossier 93,460, Division C, et la Succession de sa femme Marie A. Ramsey, dossier 89,083, Division C, consolidées, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à 11 a. m., au pont de la rue Magnolia, dans le Canal du Nouveau Bassin, à la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 8 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir :

LE BATEAU DE TOUAGE A VAPEUR "MINNIE B" de 21.54 tonnes ou à peu PRÈS, selon l'inventaire ici enregistré.

Conditions — Comptant sur les lieux.

Et Encanteur, 910 Gravier.

26 avril—26 30—mai 7 8

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE HORTENSE HONORE.

Cottages Simples et Doubles Améliorés du Troisième District et Tombe dans le Cimetière St-Louis.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 25 MAI, A MIDI.

Vente par Willard & Eiseman, Mayer Eiseman, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, signé du 5 avril 1911 et d'un ordre supplémentaire signé du 10 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Hortense Honoré Cour Civile de District, No 88,402, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 mai à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 915, borné par les rues Johnson, Prieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis d'Edgar Pillé, voyer, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est à une distance de cent onze pieds deux pouces et sept lignes de la rue Marigny.

Les améliorations sur le ci-dessus comprenant le cottage simple No 2256 rue Johnson, contenant deux chambres et cuisine.

2. Deux certaines lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Josephine (ou Prieur) et Marigny, désignés comme lots un et deux, sur un devis de Edgar Pillé, voyer, daté du 6 janvier 1894, lequel dit lot No 1 commence à une distance de quatre vingt-deux pieds du coin des rues Johnson et Mandeville, et ledit lot No 2 commençant à une distance de cent quarante et un pieds, deux pouces et sept lignes du coin des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny. Les dits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit : lot No un mesure quarante-six pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds sur la ligne du côté le divisant du lot No 2, et une première profondeur de cent pieds du côté vers la rue Mandeville, de là rentrant, il mesure quatorze pieds, six pouces et sept lignes sur une ligne parallèle avec la rue Johnson, et une deuxième profondeur de soixante pieds à la ligne du fond, sur laquelle il mesure trente pieds, onze pouces et cinq lignes ; et ledit lot No deux mesure trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations ci-dessus comprenant le cottage double 2258-60 rue Johnson et 2262 Johnson.

3. Une portion de terre, située dans le faubourg Marigny, désigné par le No 261 de l'îlet No 28, ladite portion de terre mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues Bagatelle et Union sur soixante pieds de profondeur, bornée sur la gauche par une portion du lot No 246 et sur la droite par la balance dudit lot No 261, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprenant le cottage simple No 1915 rue Urquhart, contenant deux chambres et cuisine.

4. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 500, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No 246 de l'îlet No 28, d'après un plan du faubourg Marigny dressé par Joseph L. Pillé, voyer, le 10 novembre 1809, lequel dit lot de terre mesurant, en mesure française, vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante pieds, borné sur un côté par les lots Nos 261, 262 et partie du lot 263, et sur l'autre côté par la balance du lot No 264, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprenant un cottage simple 1913, rue Urquhart, contenant deux chambres et cuisine.

5. Une tombe dans le cimetière St-Louis rue du Bassin, entre les rues St-Louis et Conti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de cette vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège quand la propriété sera vendue avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'an 1911, et les actes de vente qui doivent être passés pardevant William Ardill, notaire public, aussi tous certificats. Un dépôt de dix pour cent 10 0|0 au moment de l'achat avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN,
632 rue Gravier.

David Sessler, avocat pour l'exécuteur.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Loan J. Chambers vs Mme Maude E. Spear, épouse de Alexander Bickham, et ledit Alexander Bickham pour autoriser.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 46,518 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8 mai 1911, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Tous les droit, titre et intérêt de la défenderesse Mme Maude E. Spear, épouse de Alex Bickham, dans le procès No 95,224 Cour Civile de District, Div. O, intitulé Mme Maude E. Spear, épouse de Alexander Bickham, versus Loan J. Chambers. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. — D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — J. B. Rosser, avocat pour le demandeur.

27 avril—27—mai 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles B. Block.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 96,351—Division C—Attendu que Julian H. Morris a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles B. Block, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat. 4 mai—4 8 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sarah Irene Soule Faist, épouse de August Faist.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,795.—Division B.—Attendu que August Faist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sarah Irene Soule Faist, épouse de August Faist, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Peters, avocat. 29av—29—mai 3 8

Succession de Edward Aaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,506—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Fannie Aaron, épouse de Robert A. White et Robert A. White, exécuteurs testamentaires conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart, Kernan & Dart, avocats.

4 mai—4 8 13

Succession de Veuve Pierre Tarride.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,583 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Oscar Poirrier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. J. Daly, avocat. 4 mai—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93,460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey.— Dossier 89,083 Division C, (consolidées), ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite pétition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même îlet que la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trente-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et ledits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et îlet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir : Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara, et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'îlet No 517, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St-Patrick, [maintenant Saratoga]. Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept (22) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'îlet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés respectivement par les Nos cinq et six de l'îlet No 10 d'après un devis du plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 13 avril 1850, annexé à un acte passé pardevant Edwin L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 13 décembre 1850, et mesurant chacun, d'après ledit plan, trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, tout en mesure anglaise, lequel lot No 5 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors un notaire en cette ville. Ledit grand lot de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise ; et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 6 sur ledit plan de A. S. Phelps, et ayant la même mesure que ledit lot No 5, d'après ledit plan dudit A. S. Phelps. Les améliorations portant les numéros municipaux 1315-17 rue S. Liberté et se composent d'un cottage double.

Huit (23) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le (Faubourg Annonciation); Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro sept [maintenant 323] borné par les rues Sud Liberté, Sud Franklin, [autrefois Bentos] Thalie et Erato, et désigné comme lot No quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le cinquième jour de février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville ; le dit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1314-16 rue Sud Liberté et se composant d'un cottage double ayant 5 chambres et cheminée à bain de chaque côté.

Neuf (9) Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'îlet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés respectivement par les Nos cinq et six de l'îlet No 10 d'après un devis du plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 13 avril 1850, annexé à un acte passé pardevant Edwin L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 13 décembre 1850, et mesurant chacun, d'après ledit plan, trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, tout en mesure anglaise, lequel lot No 5 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors un notaire en cette ville. Ledit grand lot de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise ; et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 6 sur ledit plan de A. S. Phelps, et ayant la même mesure que ledit lot No 5, d'après ledit plan dudit A. S. Phelps. Les améliorations portant les numéros municipaux 1315-17 rue S. Liberté et se composent d'un cottage double.

Huit (23) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le (Faubourg Annonciation); Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro sept [maintenant 323] borné par les rues Sud Liberté, Sud Franklin, [autrefois Bentos] Thalie et Erato, et désigné comme lot No quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le cinquième jour de février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville ; le dit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1314-16 rue Sud Liberté et se composant d'un cottage double ayant 5 chambres et cheminée à bain de chaque côté.

Dix (10) Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93,460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey.— Dossier 89,083 Division C, [consolidées], ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite pétition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même îlet que la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville